



## Agir pour l'Environnement et le Développement Durable

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 02.98.49.53.92 - 02.98.47.45.13

Courriel : ae2d.29@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.  
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Brest, le 17 novembre 2008

Monsieur le préfet du Finistère,  
Monsieur le président du Conseil général du Finistère,  
Monsieur le président de l'association des maires du Finistère,  
Messieurs les présidents des EPCI du Finistère,

Monsieur le préfet,  
Messieurs les présidents,

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en oeuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour qu'il surmonte le sentiment d'insécurité et se comporte de façon responsable face au risque. Par ailleurs, l'information préventive contribue à construire une mémoire collective et à assurer le maintien de dispositifs collectifs d'aide et de réparation.

La loi de modernisation de la sécurité civile (du 18 août 2004) a créé des outils nécessaires aux maires dans leur rôle de partenaires majeurs de la gestion d'événements de sécurité civile avec l'institution du Plan communal de sauvegarde (PCS) et de la Réserve communale de sécurité civile (RCSC).

D'autres textes récents vont dans le même sens comme, par exemple, l'article L312-13-1 du Code de l'Education, selon lequel « *Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours.* »

Malgré ces textes, la sensibilisation, l'éducation à la sécurité civile demeurent déficitaires. Nous souhaitons, en lien avec les actions que nous menons ou projetons de mener, dans les domaines de l'écovigilance et de l'expertise citoyennes, de l'éducation au développement durable, participer avec nos moyens à des démarches partenariales pour la mise en oeuvre de diverses dispositions relatives à la sécurité civile sur le territoire du Finistère notamment.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous faire part de vos intentions et de vos projets dans ce domaine, afin d'envisager d'éventuelles concertations et collaborations.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, Messieurs les présidents, l'expression de nos sentiments respectueux et de notre considération distinguée.

Les co-présidents, Roger Abiven et Alain Le Suavet